

États financiers consolidés non audités Au 30 juin 2022

(En dollars canadiens)

Table des matières

Etats consolidés de la situation financière	2
États consolidés du résultat global	3
États consolidés des variations des capitaux propres	4
États consolidés des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires consolidées	6 - 40

Les Ressources HPQ-Silicium Inc États consolidés de la situation financière (non audités)

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 (en dollars canadiens)

		30 juin	31 décembre
	Notes	2022	2021
		\$	\$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		6 501 811	2 672 696
Titres négociables		498 000	666 000
Taxes sur les produits et services à recevoir		169 946	645 981
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	9	50 000	50 000
Royautés à recevoir	6	230 932	-
Frais payés d'avance et autres	_	237 052	176 229
Actifs d'exploration et d'évaluation détenus en vue de vente	7	200 000	200 000
		7 887 741	4 410 906
Non courant			
Immobilisations corporelles	9	4 321 733	5 087 335
Immobilisations incorporelles	10	9 813 450	9 856 438
Dépôt sur contrat	25	1 950 000	1 950 000
Royautés à recevoir Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	6 11	202 186	211 864
Farticipation comptaonisce scion la methode de la mise en equivarence	11		206 236
		16 287 369	17 311 873
Total de l'actif		24 175 110	21 722 779
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	12	299 813	258 905
Dû aux administrateurs	13	83 000	41 500
Redevances à payer	10	350 000	300 935
		732 813	601 340
Non courant			
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un			
administrateur, sans intérêt (taux effectif de 3,1 % en 2022 et 2021)	13	998 926	982 456
Redevances à payer	10	1 963 599	1 806 738
m . 1 1		2 962 525	2 789 194
Total du passif		3 695 338	3 390 534
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	15	54 026 648	49 858 704
Surplus d'apport		3 869 207	3 516 870
Résultats non distribués		(37 416 083)	(35 043 329)
Total des capitaux propres		20 479 772	18 332 245
Total du passif et des capitaux propres		24 175 110	21 722 779
		2.17,5110	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 25 août 2022.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Patrick Levasseur , Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon , Administrateur

Les Ressources HPQ-Silicium Inc États consolidés du résultat net et du résultat global (non audités) Aux 30 juin 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

		Trimestre finissant le 30 juin		Semestre fi	
	Notes	2022	2021	2022	2021
		\$	\$	\$	\$
Dépenses					
Salaires et charges au titre du					
personnel	15.1	219 919	198 787	348 745	315 585
Autres charges opérationnelles	18	397 634	215 618	589 784	366 605
Amortissement des immobilisations					
corporelles		627 111	-	783 111	-
Amortissement des immobilisations			• • • • • •		
incorporelles		140 259	38 857	277 748	77 714
		1 204 022	452.262	1 000 200	750.004
Résultats opérationnels		1 384 923	453 262	1 999 388	759 904
Autres revenus					
Produits financiers	19	(98 816)	(403 150)	(127 850)	566 850
Charges financières	19	(112 230)	(169 490)	(222 396)	(343 545)
Quote-part de la perte de la	19	(112 230)	(109 490)	(222 390)	(343 343)
participation comptabilisée selon la					
méthode de la mise en équivalence		(6 896)	(14 480)	(18 298)	(41 608)
Modification de la participation		(0 070)	(14 400)	(10 270)	(41 000)
comptabilisée selon la méthode de la					
mise en équivalence		(6 118)	8 848	14 248	32 362
Variation de la juste valeur du passif		(0 110)	0 040	14 240	32 302
financier dérivé	13	_	37 638	_	58 268
manerer derive	13		37 030		30 200
		(224 060)	(540 634)	(354 296)	272 327
		(22 1 000)	(3.10.03.1)	(3312)0)	2,232,
Perte nette et résultat global total					
pour la période		(1 608 983)	(993 896)	(2 353 684)	(487 577)
1 1					
Résultat par action					
-					
Perte nette de base et dilué par action	20	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,00)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc États consolidés des variations des capitaux propres (non audités)

Aux 30 juin 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

	Notes	Capital- Actions	Composante capitaux propres de la débenture convertible	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 er janvier 2021		38 888 312	115 491	2 144 842	(28 659 966)	12 488 679
Émission d'action pour paiement de dettes fournisseurs	15.1	28 250	-	-	-	28 250
Exercice de bons de souscription	15.2	6 474 624	-	(635 624)	-	5 839 000
Exercice d'options	16.2	1 113 433	-	(347 433)	-	766 000
Exercice de droits de conversion sur la débentures						
convertibles	14	1 788 972	(115 491)	-	-	1 673 481
Exercice de droits de conversion sur les intérêts de la						
débentures convertibles		276 984	-	-	-	276 984
		48 570 575	-	1 161 785	(28 659 966)	21 072 394
Total du résultat net et du résultat global pour la période					(487 577)	(487 577)
Solde au 30 juin 2021		48 570 575		1 161 785	(29 147 543)	20 584 817
Solde au 1 ^{er} janvier 2022		49 858 704	-	3 516 870	(35 043 329)	18 332 245
Unités émises dans le cadre de placements privés		3 264 000	_	340 000	_	3 604 000
Exercice de bons de souscription	15.2	730 760	_	(87 200)	_	643 560
Exercice d'options	16.2	173 184	_	(65 184)	_	108 000
Paiements fondés sur des actions		-	_	164 721	_	164 721
Frais d'émission d'unités		-	-	-	(19 070)	(19 070)
		54 026 648		3 869 207	(35 062 399)	22 833 456
Total du résultat net et du résultat global pour la période		JT 020 0T0	_	5 007 201	(2 353 684)	(2 353 684)
Solde au 30 juin 2022		54 026 648		3 869 207	(37 416 083)	20 479 772
Solde au 50 juni 2022		<u> </u>		3 609 201	(3/410 003)	20 417 112

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les Ressources HPQ-Silicium Inc. États consolidés des flux de trésorerie (non audités)

Aux 30 juin 2022 et 2021 (en dollars canadiens)

	Notes		2021
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(2 353 684)	(487 577)
Éléments hors caisse		164.701	
Paiements fondés sur des actions		164 721	-
Amortissement des immobilisations incorporelles		277 748	77 714
Amortissement des immobilisations corporelles		783 111	-
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société		1.60,000	(566,000)
cotée		168 000	(566 000)
Quote-part de la perte de la participation comptabilisée selon la		10.200	41.600
méthode de la mise en équivalence		18 298	41 608
Modification de la participation comptabilisée selon la méthode		(1.4.240)	(22.2(2))
de la mise en équivalence		(14 248)	(32 362)
Amortissement de l'écart d'actualisation des royautés à		(10.0(0)	
recevoir		(19 068)	-
Charges de désactualisation – dû aux administrateurs, dirigeants		16 470	15.07
et à une société détenue par un administrateur Charges de désactualisation – redevances à payer		16 470 205 926	15 967 193 064
Charges de désactualisation – fedevances à payer Charges de désactualisation – débenture convertible		203 920	85 967
Charges d'intérêts sur la débenture convertible		-	48 547
Variation de la juste valeur du passif financier dérivé		-	(58 268)
Salaires et charges au titre des avantages du personnel		41 500	49 000
Variation nette des éléments du fonds de roulement	21	338 998	104 969
Flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles	21	$\frac{338778}{(372228)}$	$\frac{104707}{(527371)}$
That de tresorene dunise pour les activites operationnenes		(372 228)	(32/3/1)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajout aux immobilisations corporelles		(17 509)	(10 026)
Ajout aux immobilisations incorporelles		(117 638)	(302 899)
Flux de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement		(135 147)	(312 925)
1			
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés		3 604 000	_
Exercice de bons de souscription		643 560	5 839 000
Exercice d'options		108 000	766 000
Frais d'émission d'unités		(19 070)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		4 336 490	6 605 000
F			
Variation nette de la trésorerie		3 829 115	5 764 704
Trésorerie au début de la période		2 672 696	1 888 282
Trésorerie à la fin de la période		6 501 811	7 652 986
*			

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voire la note 21 **Informations supplémentaires**

Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles

21 082

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidé

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Les Ressources HPQ-Silicium Inc. (« HPQ » ou la « Société ») se spécialisent dans l'exploration et l'évaluation de propriétés de quartz situés au Québec ainsi que le développement technologique liées à la transformation en matériaux de silicium. Le 24 août 2021, la Société a conclu un protocole d'accord avec EBH₂ Systems SA (« EBH₂ ») par laquelle une licence mondiale permanente lui serait accordée pour vendre des produits dans lesquels des générateurs EBH2 sont intégrés à toutes les technologies de HPQ, si les générateurs EBH₂ sont utilisés exclusivement pour alimenter de manière autonome HPQ Technology ou HPQ Technologies (voir note 26). La Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») a donné son approbation à la condition que la Société soumette, au plus tard le 31 décembre 2021, une demande de changement de classification de son activité de minière à Industrielle et technologique et à la condition que la Société reçois l'approbation des actionnaires de la demande de changement de classification d'activité au plus tard 15 mois après le 17 juin 2021. La Société a soumis sa demande à la TSX-V le 23 décembre 2021 et les actionnaires ont approuvé le 30 juin 2022 les changements tel que requis.

En raison du changement d'activité, la Société se concentrera sur l'innovation des solutions de silicium et des technologies connexes et ne se concentrera plus sur l'exploration et l'évaluation des propriétés de quartz. Le changement imminent d'activité a suspendu les dépenses substantielles d'exploration et d'évaluation des ressources minérales dans les propriétés détenues par la Société. Dans le cadre de sa stratégie de sortie des activités minières, la Société s'est engagée dans un plan de vente des droits minières et, par conséquent, a classé les actifs d'exploration et d'évaluation connexes comme détenus en vue de la vente. Un test de dépréciation a été effectué au 31 décembre 2021 sur les propriétés détenues par la Société (Voir note 7).

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés par la direction de la société conformément aux IFRS et conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société n'a pas généré de revenus de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 juin 2022, la société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 37 416 083 \$ (35 043 329 \$ au 31 décembre 2021).Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentrera désormais sur l'innovation des solutions de silicium et de la technologie connexe, la Société continuera probablement à fonctionner à perte jusqu'à ce que la technologie puisse être commercialisée, et la Société aura besoin de financement supplémentaire afin de financer les opérations futures et les plans d'expansion. La Société ne s'attend pas à générer des revenus à partir des ventes de produits tant qu'elle n'aura pas achevé avec succès le développement de ses solutions de silicium, ce qui peut prendre un certain nombre d'années et est soumis à une incertitude importante. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, si jamais, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources. La Société n'a actuellement aucune source de financement engagée disponible. Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, la levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à s'acquitter de ses dettes à mesure qu'elles deviennent exigibles et rentables dépend de la réussite du développement de sa technologie et de sa production commerciale, de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ces activités et de la poursuite soutien financier des actionnaires et des prêteurs. Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS (suite)

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

HPQ est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée bureau 306, Montréal, Québec, Canada. Les actions de HPQ sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

Lors de l'assemblée annuelle tenue le 30 juin 2022, les actionnaires ont approuvé le changement de la dénomination sociale de la société Les Ressources HPQ-Silicium Inc. en celui de HPQ-Silicium Inc. Ce changement a été effectué le 4 juillet 2022.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

4.2 Principe de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société mère sa filiale en propriété exclusive HPQ Nano poudres de Silicium Inc. (HPQ Nano) et sa filiale en propriété exclusive HPQ Silice Polvere Inc. (HPQ Polvere). HPQ Nano a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et se spécialise dans la fabrication de matériaux nanométriques de Silicium et HPQ Polvere a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et se spécialise dans la fabrication de Silice Pyrogénée. La société mère contrôle des filiales si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur les filiales. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

4.3 Participation dans une société associée

La Société associée est une entité sur laquelle la Société est en mesure d'exercer une influence notable, mais qui n'est pas une filiale. La participation dans la société associée est initialement comptabilisée au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence.

La valeur comptable de la participation dans la société associée est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Société du résultat net de la société associée ajusté, le cas échéant, pour permettre une cohérence avec les méthodes comptables de la Société.

Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes de la Société associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans des pertes ultérieures. Les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé si la Société a contracté une obligation légale ou implicite ou effectué des paiements au nom de la Société associée.

4.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars Canadien, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

4.5 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :

- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN);

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les royautés à recevoir et le dépôt sur contrat font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ("JVRN")

La catégorie comprend les titres négociables d'une société cotée en bourse en tant qu'investissement en actions.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.5 Instruments financiers (suite)

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues, lequel remplace le modèle des pertes subies d'IAS 39.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les redevances à payer, le dû aux administrateurs (actif courant et non courant), dirigeants et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les intérêts à payer sur la débenture convertible, la débenture convertible et son passif financier dérivé.

Subséquemment, les passifs financiers, excluant le passif financier dérivé, sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif financier dérivé est évalué à la juste valeur, les gains et pertes étant comptabilisés en résultat net.

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisée en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

Instrument financier composé

Les composantes de l'instrument financier composé (débentures convertibles) émise par la Société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. L'option de conversion qui sera réglée par l'échange d'un montant fixe de trésorerie pour un nombre fixe d'instruments de capitaux propres de la Société est classée comme un instrument de capitaux propres.

À la date de l'émission, la composante passif est comptabilisée à la juste valeur, qui est estimée selon le taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments non convertibles semblables. Par la suite, la composante passif est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle soit éteinte à la conversion ou jusqu'à l'échéance.

La valeur de l'option de conversion classée comme capitaux propres est déterminée à la date de l'émission, en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur de l'instrument composé dans son ensemble. Ce montant est comptabilisé en capitaux propres, après déduction de l'incidence fiscale, et n'est pas revu ultérieurement. Lorsque l'option de conversion est exercée, la composante capitaux propres de la débenture convertible sera transférée au capital-actions. Si l'option de conversion n'est pas exercée à la date d'échéance de la débenture convertible, l'élément capitaux propres de la débenture convertible sera transféré au déficit.

Aucun profit ni gain n'est comptabilisé à la conversion ou à l'expiration de l'option de conversion.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.5 Instruments financiers (suite)

Instrument financier composé (suite)

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture convertible sont répartis à la composante du passif et capitaux propres proportionnellement aux valeurs comptables initiales. Les coûts de transaction liés à la composante de capitaux propres sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les coûts de transaction liés à la composante passif sont inclus dans la valeur comptable de la composante passif et sont amortis sur la durée de vie de la débenture selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.6 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers, les bons de souscription et la débenture convertible. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

4.7 Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir

La société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissible engagés, des crédits de droits remboursables selon la *Loi sur l'impôt minier* et à des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées ou du coût de l'actif selon le cas et en fonction des estimations de la direction. La société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la société respectera les conditions connexes.

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent également un terrain comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle non amortissable et est présenté au coût moins le cumul des pertes de valeur.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.11), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.11), et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en trésorerie ou en actions de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur.

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif.

L'équipement ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 10 ans et les équipements en construction seront amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 10 ans lorsque ceux-ci seront prêt à être utilisé.

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée en résultat net, sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont la charge d'amortissement est incorporée dans la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets précis d'exploration et d'évaluation.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.9 Immobilisations corporelles (suite)

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

4.10 Immobilisations incorporelles

Les brevets et la propriété intellectuelle sont des immobilisations incorporelles évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des brevets est constitué du coût des demandes de brevets. Le coût de la propriété intellectuelle est composé initialement du coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des brevets et de la propriété intellectuelle, qui est estimé à dix-sept et vingt et un ans. La période d'amortissement et le mode d'amortissement sont réexaminés annuellement et ajustés de manière prospective, au besoin.

4.11 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie à l'exception des actifs d'exploration et d'évaluation, de l'équipement en construction et des immobilisations incorporelles non-utilisés sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêts à être utilisées doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Dans le cas des actifs d'exploration et d'évaluation, un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée ;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique ;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.11 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable et la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.12 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative. Les activités de la société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Au 30 juin 2022 et 31 décembre 2021, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.13 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Cela est évalué en fonction des prévisions de la société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

Habituellement, les passifs d'impôts différé sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage ou aux placements dans des filiales.

Impôts relatifs aux placements accréditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accréditifs, la société doit transférer son droit des déductions fiscales rattachées aux dépenses d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales et a engagé les dépenses admissibles, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

4.14 Capitaux propres

Le Capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, les bons de souscription aux courtiers, d'unités aux courtiers ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions, des options de courtiers, des bons de souscription ou des bons de souscription aux courtiers antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de l'entente.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'unités accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des unités accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans le passif lié aux actions accréditives à l'état de la situation financière. Les produits des émissions d'unités accréditives sont répartis entre les actions, les bons de souscription et le passif lié aux actions accréditives émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date d'émission, puis aux bons de souscription en fonction de la juste valeur de ceux-ci au moment de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué au passif lié aux actions accréditives.

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.14 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs (suite)

La juste valeur des bons de souscription est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la société a renoncé ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé au passif lié aux actions accréditives est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions, aux unités de courtiers, aux bons de souscription et aux bons de souscription aux courtiers jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsqu'ils sont annulés ou expirés, les charges de rémunération correspondantes sont transférées en augmentation du déficit. Lorsque les options et bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs plus les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission ainsi que les charges de rémunération liées aux options et bons de souscription annulés ou expirés, transférées du poste Surplus d'apport.

4.15 Paiements fondés sur des actions

La société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers, des unités aux courtiers et des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

4.16 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. La société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et d'évaluation des ressources minérales.

4.17 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la société.

Modification d'IAS 16, Immobilisations corporelles : Produit avant utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles : Produit avant utilisation prévue, Modifications aux IAS 16. Cette modification interdit à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant qu'elle prépare l'actif en vue de l'utilisation prévue. Au lieu de cela, une entreprise comptabilisera le produit de ces ventes et les coûts connexes dans le compte de résultat.

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2022. La direction évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette modification, mais aucune incidence importante n'est attendue sur les états financiers de la Société.

IAS 1, Information sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 pour obliger les entités à divulguer leurs méthodes comptables importantes au lieu de leurs principales méthodes comptables.

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2023. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

IAS 8, Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 pour remplacer la définition d'un changement d'estimation comptable. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui sont assujettis à l'incertitude d'évaluation ».

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2023. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

4.17 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société (suite)

IAS 12, Impôt différé lié à l'actif et au passif découlant d'une transaction unique

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 12 pour obliger les entités à comptabiliser l'impôt différé sur les opérations qui, lors de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires imposables et déductibles.

Cette modification s'applique à la Société à compter du 1er janvier 2023. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

5.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

Participation comptabilisée selon la méthode la mise en équivalence

La Société détient une participation de 6,08 % (6,66 % au 31 décembre 2021) des actions ordinaires et des droits de vote de Camps d'Or de la Beauce Inc. ("COB"). La direction a conclu qu'elle exerce une influence notable sur COB. En établissant son jugement, la direction a tenue compte du fait que deux membres de la direction de la Société sont communs aux deux sociétés dont deux sont également membres du conseil d'administration.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.13).

Passif financier dérivé

Pour estimer la juste valeur du passif financier dérivé, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié selon les termes et conditions de l'instrument. Cette estimation implique également un certain nombre d'hypothèses sur les données les plus appropriées pour le modèle d'évaluation, y compris la durée de vie prévue et la volatilité de l'option de conversion.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

5.2 Hypothèses et source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés, des crédits de droits remboursables et des crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental, implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux crédits de droits remboursables, aux crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental, aux actifs d'exploration et d'évaluation, aux immobilisations corporelles et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.7 pour de plus d'information.

Redevances à recevoir

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des redevances à recevoir aux termes de l'entente de disposition de la propriété Beauce Placer (se reporter à la note 6). L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses de revenus net ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.11).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démonstrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis.

Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et dévaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Au cours de l'exercice de 2021, la Société a imputé en résultat une dépréciation sur des actifs d'exploration et d'évaluation compte tenu de son changement de plan stratégique (voir note 7 pour la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérés.

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

5.2 Hypothèses et source d'incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable. Aux 30 juin 2022 et 31 décembre 2021, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie et la période d'exercice des options et des bons de souscription octroyés. Le modèle utilisé par la société est le modèle de Black-Scholes (se reporter aux notes 16.2).

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un évènement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique des jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations (se reporter à la note 24).

Actifs d'exploration et d'évaluation détenus pour vente

À la suite d'une décision du conseil d'administration de la Société de céder les propriétés de Ronceveaux et Martinville, les actifs d'exploration et d'évaluation connexes ont été classés comme détenus pour vente. Par conséquent, les actifs et passifs correspondants ont été évalués à la juste valeur diminuée des coûts de disposition. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées par la direction pour évaluer ces actifs à leur juste valeur diminuée des coûts de disposition.

Pour que les actifs et passifs soient classés comme détenus en vue de la vente, IFRS 5, Actifs non courants détenus pour vente et activités abandonnées, exige que les unités génératrices de trésorerie soient disponibles pour la vente immédiate dans leur état actuel et que la vente soit hautement probable.

La Société a examiné les décisions prises par le conseil d'administration, les processus en cours et les contacts avec les différentes parties prenantes, et a conclu que les critères étaient remplis au 31 décembre 2021. En conséquence, les actifs d'exploration et d'évaluation de Ronceveaux et Martinville ont été classés comme détenus pour vente dans l'état de la situation financière.

Redevances à payer

La direction recourt à son jugement pour estimer le montant des redevances à payer aux termes de l'entente d'acquisition de la technologie PUREVAPTM et PUREVAPTM NSiR (se reporter à la note 10). L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses de revenus net ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

6. ROYAUTÉ À RECEVOIR

La société recevra de COB à titre de NSR un montant de 35 000 \$ entre le quinzième et le vingt-quatrième mois après la date de cession des propriétés Beauce Placer et 25 000 \$ à chaque année subséquente. Ce NSR peut être racheté au gré de COB pour 250 000 \$. L'actif correspondant, royautés à recevoir, a été reconnu lors de la disposition de la propriété pour un montant total de 176 563 \$ calculé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de quatre ans à un taux de 18%. Les sorties de trésorerie avant actualisation de 310 000 \$ reflètent l'estimation de la direction quant au délai de remboursements des royautés. Au cours de l'exercice de 2019, un montant de 10 000 \$ a été encaissé et au 30 juin 2022 un montant de 19 068 \$ (32 318 \$ au 31 décembre 2021) a été comptabilisé en résultat net comme amortissement l'écart d'actualisation des royautés à recevoir.

Durant l'exercice de 2021, la Société a reçu 166 667 actions du capital-actions de COB en règlement de la royauté à recevoir d'une valeur de 50 000 \$. Suite au règlement de dette, la société a comptabilisé en augmentation de son investissement d'un montant de 9 770 \$ et une perte 40 230 \$ en résultat net.

7. ACTIFS DÉTENU EN VUE DE VENTE

En décembre 2021, le conseil d'administration et la direction de la Société se sont engagés à un plan de vente des propriétés de Roncevaux et Martinville dans les 12 prochains mois, suite à une décision stratégique de cesser les activités d'exploration et d'évaluation des propriétés minières. Les Propriétés de Ronceveaux et Martinville sont présentés dans l'état de la situation financière au plus bas de la juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur comptable.

La juste valeur a été déterminée en actualisant les sommes excédentaires rapportés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, pouvant être appliqués aux six périodes subséquentes de renouvellement des claims. De plus, pour déterminer la juste valeur, des transactions de marché comparables ont été analysées et des méthodes d'évaluation standard ont été utilisées. Les méthodologies utilisées pour déterminer la juste valeur utilisent des données de niveau 3 basées sur la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 17.

Cela a entraîné une perte de valeur de 1 164 595 \$ au 31 décembre 2021. Les propriétés de Ronceveaux et Martinville avaient des revenus ou des dépenses négligeables étant donné qu'elles étaient classées comme une propriété d'exploration et d'évaluation et que toutes les dépenses étaient capitalisées.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 janvier 2021	Additions	Dévaluation	Solde au 31 décembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Québec				
Propriété Roncevaux Droits miniers Dépenses d'exploration et	5 881	-	-	5 881
d'évaluation	1 129 534	227 035	(1 164 595)	191 974
Reclassement en actifs détenus en vue de vente (Note 7)	1 135 415	227 035	(1 164 595)	(197 855)
Propriété Martinville Droits miniers Reclassement en actifs détenus	1	2 144	-	2 145
en vue de vente (Note 7)				(2 145)
` ,	1	2 144		
Sommaire				
Droits miniers	5 882	2 144	-	8 026
Dépenses d'exploration et d'évaluation Reclassement en actifs détenus	1 129 534	227 035	(1 164 595)	191 974
en vue de vente (Note 7)				(200 000)
` ,	1 135 416	229 179	(1 164 595)	

Au cours de l'exercice de 2021, la direction a effectué a dévalué les propriété Roncevaux et Martinville en raison du fait qu'aucune dépense n'est prévue pour les années à venir en raison du changement de sa stratégie par la direction de se retirer des opérations minières (note 1). Parallèlement, la direction s'est engagée dans un plan de cession des propriétés de Roncevaux et Martinville et de les présenter comme actifs détenus à la vente (note 7).

Québec

Propriété Roncevaux

La Société détient un intérêt de 100 % dans 27 claims acquis par jalonnement (27 claims au 31 décembre 2021).

Propriété Martinville

En 2019, la Société a dévalué cette propriété et détient un intérêt de 100 % dans 36 claims (36 claims au 31 décembre 2021) acquis par jalonnement

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

décembre 2021

(en dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la société comprennent l'amélioration locative, des équipements et des équipements en construction. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Amélioration locative	Équipement	Équipement en construction	Total
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute				
Solde au 1er janvier 2022	344 000	4 240 000	503 335	5 087 335
Acquisition	-	-	17 509	17 509
Crédit d'impôt à l'investissement				
Solde au 30 juin 2022	344 000	4 240 000	520 844	5 104 844
Cumul des amortissements				
Solde au 1er janvier 2022	-	-	_	_
Amortissement	76 444	706 667	=	783 111
Solde au 30 juin 2022	76 444	706 667	-	783 111
Valeur comptable au 30 juin				
2022	267 556	3 533 333	520 844	4 321 733
	Amélioration	Équipement	Équipement en	
	locative	Equipement	construction	Total
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute				
Solde au 1er janvier 2021	344 000	-	4 314 802	4 658 802
Acquisition	-	-	458 533	458 533
Crédit d'impôt à l'investissement	-	-	$(30\ 000)$	$(30\ 000)$
Reclassement		4 240 000	(4 240 000)	
Solde au 31 décembre 2021	344 000	4 240 000	503 335	5 087 335
Cumul des amortissements				
Solde au 1er janvier 2021 et au 31				
décembre 2021	-	-	-	-
Valous comptable on 21	-			-
Valeur comptable au 31				

344 000

4 240 000

503 335

5 087 335

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Silice Pyrogénée:

Le 30 juin 2021, la Société a acquis une propriété intellectuelle pour la fabrication de matériaux de Silice Pyrogénée. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets en excluant les échantillons (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Polvere. Un montant de 3 300 000 \$ payé en espèces a été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

Les montants annuels minimums lorsqu'il y a des revenus en vertu de cet accord sont les suivants :

	\$
2023	50 000
2024	100 000
2025	150 000
2026 et après	200 000

PUREVAPTM NSiR:

Le 18 aout 2020, la Société a acquis la technologie PUREVAPTM NSiR pour la fabrication de matériaux nanométriques de Silicium. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50% de la participation de HPQ dans le capital de HPQ NANO.

Les montants annuels minimums lorsqu'il y a des revenus en vertu de cet accord sont les suivants :

	\$
2022	100 000
2023	150 000
2024 et après	200 000

La propriété intellectuelle et son passif correspondant, redevances à payer, ont été reconnus lors de l'acquisition pour un montant total de 864 013 \$ et le tout a été calculé basé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de vingt-cinq ans à un taux de 18 %. Au cours de l'exercice de 2020, un montant de 2 400 000 \$ payé en espèces a également été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

PUREVAP™ QRR:

Le 29 juillet 2016, la Société a acquis la technologie PUREVAP™ pour la transformation du quartz en silicium métal de haute pureté. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur le plus élevé entre la redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou les montants annuels minimaux selon l'accord. Un addendum a été signé le 8 décembre 2019 pour l'annulation des montants à payer pour les années 2019 et 2020 et la modification des montants minimaux pour 2020 et 2021. Un gain de 350 000 \$ sur la modification de l'entente initiale a été comptabilisé durant l'exercice de 2019. Les montants annuels minimums en vertu de ce nouvel accord sont les suivants :

La propriété intellectuelle et son passif correspondant, redevances à payer, ont été reconnus lors de l'acquisition pour un montant total de 815 427 \$ et le tout a été calculé basé sur les flux de trésorerie estimés en vertu de l'accord sur une période de vingt ans à un taux de 22 %. Le montant de 50 000 \$ comptabilisé comme dépôt en 2015 a été renversé au coût de la propriété intellectuelle. Au cours de l'exercice de 2016, un montant de 1 000 000 \$ payé en espèces a été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle.

Le tableau suivant présente la répartition des paiements de royauté à payer selon la technologie PUREVAPTM au 30 juin 2022:

	QRR	NSiR	Total
	\$	\$	\$
Courant	250 000	100 000	350 000
Non courant	1 006 806	956 793	1 963 599
	1 256 806	1 056 793	2 313 599

Le tableau suivant présente la répartition des paiements de royauté à payer selon la technologie PUREVAPTM au 31 décembre 2021:

	QRR	NSiR	Total
	\$	\$	\$
Courant	216 189	84 746	300 935
Non courant	921 949	884 789	1 806 738
	1 138 138	969 535	2 107 673

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Les immobilisations incorporelles de la société comprennent les brevets et la propriété intellectuelle. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Propriété		
	Brevets	intellectuelle	Total
_	\$	\$	\$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2022	547 991	10 005 249	10 553 240
Acquisition	234 760	-	234 760
Solde au 30 juin 2022	782 751	10 005 249	10 788 000
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2022	42 619	654 183	696 802
Amortissement	20 271	257 477	277 748
Solde au 31 mars 2022	62 890	911 660	974 550
Valeur comptable au 30 juin 2022	719 861	9 093 589	9 813 450

	Propriété		
	Brevets	intellectuelle	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2021	342 702	6 491 495	6 834 197
Acquisition	205 289	3 513 754	3 719 043
Solde au 31 décembre 2021	547 991	10 005 249	10 553 240
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2021	15 385	220 361	235 746
Amortissement	27 234	433 822	461 056
Solde au 31 décembre 2021	42 619	654 183	696 802
Valeur comptable au 31 décembre 2021	505 372	9 351 066	9 856 438

Un montant de 277 748 \$ (234 021 \$ au 31 décembre 2021) est présenté dans le poste Amortissement des immobilisations incorporelles et un montant de 227 035 \$ au 31 décembre 2021 est présenté en augmentation des actifs d'exploration et dévaluation qui a été dévalué (voir note 7).

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

11. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 30 juin 2022, la Société détient une participation de 6,08 % (6,66 % au 31 décembre 2021) des capitaux propres et des droits de vote de COB. La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis décembre 2018. La juste valeur de la participation au 30 juin 2022 est de 212 576 \$ (334 048 \$ au 31 décembre 2021).

Les montants regroupés de la société associée se résument comme suit:

	30 avril 2022 \$	31 octobre 2021 \$
Actifs courants	821 737	749 645
Actifs non courants	3 194 449	3 036 863
Passifs courant	111 144	126 151
Passifs non courants	224 576	206 478
Perte nette et total du résultat global	291 606	726 063

Un rapprochement de l'information financière résumée avec la valeur comptable de la participation est présenté ci-dessous :

	30 avril 2022 \$	31 octobre 2021 \$
Total de l'actif net	3 680 466	3 453 879
Surplus d'apport n'appartenant pas aux actionnaires ordinaires	(356 589)	(356 589)
	3 323 877	3 097 290
Portion de la participation détenue par la Société	6,08%	6,66%
	202 186	206 236

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun autre engagement relativement à sa participation dans cette société associée.

Durant l'exercice de 2021, la Société a reçu 166 667 actions du capital-actions de COB en règlement d'une redevance à recevoir de 50 000 \$. La société a comptabilisé une augmentation de 9 770 \$ de son investissement dans COB et une perte de 40 230 \$.

Au cours de la période se terminant le 30 juin 2022, COB a émis des actions dans le cadre de placements privés et d'exercice de bons de souscription. Ces émissions ont eu pour effet de diminuer la participation de la Société de 6,66 % à 6,08 %.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

12. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 juin 2022 \$	31 décembre 2021 \$
Dettes fournisseurs	173 740	199 801
Salaires à payer	5 000	25 000
Autres	121 073	34 104
	299 813	258 905

13. DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À UNE SOCIÉTÉ DÉTENUE PAR UN ADMINISTRATEUR

La société doit aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 103 391 \$ (1 061 891 \$ au 31 décembre 2021). La société a obtenu confirmation pour les dettes d'une valeur nominale de 1 020 391 \$ (taux effectif de 3,1 %) (1 020 391 \$ au 31 décembre 2021, taux effectif de 3,1 %) que ces derniers ne demanderont pas leur paiement avant les 12 mois et un jour suivant la date de la fin de la période. Ces montants sont classés comme passif non courant. Le montant résiduel de 83 000 \$ (41 500 \$ au 31 décembre 2021) a été classé comme passif courant et présenté comme dû aux administrateurs

14. DÉBENTURE CONVERTIBLE ET PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ

En août 2018, la Société a finalisé le placement d'une débenture convertible non garantie d'un montant de 1 800 000 \$ portant intérêt à un taux annuel de 5 %, capitalisés mensuellement et payables à la date d'échéance de la débenture, le 20 août 2023. Le 22 juin 2021, le titulaire de la débenture a converti 1 800 000 \$ de débentures en actions ordinaires au prix de 0,11 \$ par action et a aussi converti les intérêts de 276 984 \$ en action ordinaire au prix de 0,61 \$ par action conformément aux termes de la débenture convertible. La Société a émis 16 363 636 actions ordinaires sur la débenture et 454 072 actions ordinaires sur les intérêts.

	Débenture convertible	Passif financier dérivé	Total
	\$	\$	\$
Valeur comptable au 1 janvier 2021	1 261 977	383 806	1 645 783
Désactualisation de la débenture convertible Variation de la juste valeur du passif financier	85 967	-	85 967
dérivé	-	$(58\ 268)$	(58 268)
Conversion	(1 347 944)	(325 538)	(1 673 482)
Valeur comptable au 31 décembre 2021	-		-

Conformément aux IFRS, en raison du cours escompté pour le paiement des intérêts, l'option de conversion est un passif financier dérivé évalué à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global à chaque période.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

14. DÉBENTURE CONVERTIBLE ET PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ (suite)

La Société a comptabilisé une charge d'intérêts de 45 547 \$ et 85 967 \$ lié à la désactualisation de la débenture au 31 décembre 2021.

15. CAPITAUX PROPRES

15.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont votantes, participantes et admissibles au versement de dividendes.

	30 juin 2022	31 décembre 2021
	Nombre	Nombre
	d'actions	d'actions
Total des actions au début	334 792 358	273 769 559
Placements privés (d)	6 800 000	-
Émission pour le paiement de dettes fournisseurs (c)	-	50 091
Exercice de bons de souscription	4 152 000	38 455 000
Exercice d'options	900 000	5 700 000
Conversion de la débenture (a)	-	16 363 636
Conversion des intérêts sur la débenture (b)	-	454 072
Total des actions émises et entièrement libérées à la fin	346 644 358	334 792 358

- (a) Le 29 juin 2021, la Société a émis 16 363 636 d'actions ordinaires lors de la conversion de la débenture convertible.
- (b) Le 29 juin 2021, la Société a émis 454 072 actions ordinaires lors de la conversion des intérêts sur la débenture convertible.
- (c) Le 27 août 2021, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 42 375 \$ par l'émission de 50 091 actions ordinaires. Aucun gain ou perte n'a été comptabilisé sur cette transaction.
- (d) Le 2 mai 2022, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 604 000 \$. La Société a émis 6 800 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la société à un prix de 0,60 \$ l'action, durant 24 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 340 000 \$ a été accordé aux bons de souscription.

Au cours de la période, 4 152 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,155 \$ par action.

Au cours de la période, 900 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,12 \$ par action.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

15.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	30 juin 20)22	31 décembre	e 2021
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	24 201 012	0,20	62 656 012	0,17
Attribués	6 800 000	0,6	-	-
Exercés	(4 152 000)	0,16	(38 455 000)	0,15
Solde à la fin	26 849 012	0,31	24 201 012	0,20

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	30 juii	n 202	31 décemb	ore 2021
Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		\$		\$
Janvier 2022 (i) (ii)	=	-	4 152 000	0,155
Juillet 2022	1 779 412	0,15	1 779 412	0,15
Août 2022	200 000	0,15	200 000	0,15
Décembre 2022	1 375 000	0,10	1 375 000	0,10
Avril 2023	8 300 000	0,10	8 300 000	0,10
Mai 2023	4 394 600	0,10	4 394 600	0,10
Septembre 2023	4 000 000	0,61	4 000 000	0,61
Mai 2024	6 800 000	0,60	-	-
	26 849 012	0,31	24 201 012	0,20

⁽i) Selon le plan d'arrangement, le 6 février 2019, la Société a réduit le prix d'exercice des bons de souscription passant de 0,17 \$ à 0,155 \$.

⁽ii) Le 9 décembre 2019, la société a prolongé 4 152 000 bons de souscription jusqu'au mois de janvier 2022.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

16. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

16.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Trimestre finissant le 30 juin		Semestre finissant le 30 juin	
	2022 2021		2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	66 053	112 287	145 013	191 585
Horaires de gestion	118 750	37 500	175 000	75 000
Rémunération des administrateurs	41 500	49 000	41 500	49 000
Salaires et avantages sociaux recouvrés	(6 384)	-	(12 768)	-
Charges au titre des avantages du personnel	219 919	198 787	348 745	315 585

16.2 Paiements fondés sur des actions

Le 5 octobre 2021, la Société a adopté un nouveau régime de paiements fondés sur des actions selon lequel le conseil d'administration peut attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 21 100 000 (22 000 000 au 31 décembre 2021). Au 30 juin 2022, 17 685 000 options peuvent être exerçables (17 885 000 options au 31 décembre 2021).

Le prix d'exercice de chaque option est établi par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande escomptée des actions ordinaires tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX, la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder dix ans.

Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un bénéficiaire, au cours de toute période de 12 mois est limité à 5 % des actions émises et en circulation.

Le nombre maximal d'actions qui peuvent être réservées pour un consultant au cours de toute période de 12 mois est de 2 % du nombre d'actions émises et en circulation. De plus, les options octroyées à des consultants exerçant des relations avec les investisseurs pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

16.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les exercices de présentation de l'information financière considérées :

	30 juin	2022	31 décembr	re 2021
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début Attribués Exercés	17 885 000 700 000 (900 000)	0,61 0,35 0,12	8 600 000 14 985 000 (5 700 000)	0,23 0,71 0,29
En circulation et exerçables à la fin	17 685 000	0,63	17 885 000	0,61

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 30 juin 2022 :

Options en circulation			
		Durée de vie contractuelle résiduelle	
Nombre	Prix d'exercice	moyenne	
d'options	moyen pondéré	pondérée	
	\$	années	
2 000 000	0,12	0,50	
700 000	0,35	4,87	
9 650 000	0,55	1,47	
5 335 000	1,00	4,47	
17 685 000	0,63	2,40	

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

16.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2021 :

Options en circulation				
		Durée de vie		
		contractuelle		
		résiduelle		
Nombre	Prix d'exercice	moyenne		
d'options	moyen pondéré	pondérée		
	\$	années		
2 900 000	0,12	1,00		
9 650 000	0,55	1,97		
5 335 000	1,00	4,97		
17 885 000	0,61	2,71		

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées 0,235 \$ (0,181 \$ au 31 décembre 2021) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2022	2021	
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,38 \$	0,435 \$	
Taux de dividende attendu	0 %	0 %	
Volatilité moyenne attendue	73,0 %	83,9 %	
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,65 %	1,15 %	
Durée de vie moyenne prévue	5,0 ans	3,0 ans	
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,35\$	0,71 \$	

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 164 721 \$ (2 720 089 \$ de la charge du personnel au 31 décembre 2021) dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres a été comptabilisé en résultat net comme honoraires professionnels et de consultation (2 359 792 \$ comme salaires et charges au titre des avantages du personnel et 360 297 \$ comme honoraires professionnels et de consultation au 31 décembre 2021) et porté au crédit du surplus d'apport.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

17. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

17.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des titres négociables d'une société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 sont classés dans le niveau 1.

17.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La juste valeur de la royauté à recevoir, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur et des redevances à payer ont été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires.

La juste valeur royauté à recevoir à court terme ainsi que les redevances à payer à court terme se rapproche de la valeur comptable en fin de la période.

La juste valeur des royautés à recevoir à long terme, du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur et des redevances à payer à long terme est de 230 932 \$, 998 926 \$ et 1 963 599 \$ respectivement (211 864 \$, 982 456 \$ et 1 806 738 \$ respectivement au 31 décembre 2021). Voir les notes 6, 13 et 10 pour modalités d'évaluation des justes valeurs.

Les instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur sauf pour les royautés à recevoir et les redevances à payer qui sont classées dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

18. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

	Trimestre finissant le 30		Semestre finissant le 30		
	juin		ju	in	
	2022	2021	2022	2021	
	\$	\$	\$	\$	
Honoraire professionnel (1)	304 069	166 217	453 180	267 674	
Dépenses de voyage	13 937	59	13 937	124	
Frais de bureau	32 679	20 397	44 060	33 064	
Informations aux actionnaires et droits d'inscription	57 170	38 096	82 261	81 106	
Frais bancaires	1 021	1 099	1 889	1 657	
Perte (gain) sur taux de change	(9 399)	-	$(2\ 134)$	_	
Frais administratif recouvrés	(1 843)	(10 250)	(3 409)	(17 020)	
	397 634	215 618	589 784	366 605	

 $^{^{(1)}\,}$ Inclus un paiement fondé sur des actions de 164 721 $\$ en 2022

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

19. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers se composent des éléments suivants pour les périodes présentées :

	Trimestre finissant le 30 juin		Semestre finissant le 30 juin	
	2022 \$	<u>2021</u> \$	2022	2021
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée Amortissement de l'écart d'actualisation des	(128 000)	(404 000)	(168 000)	566 000
royautés à recevoir	9 534	-	19 068	-
Intérêt	19 650	850	21 082	850
Produits financiers	(98 816)	(403 150)	(127 850)	566 850

Les charges financières se composent des éléments suivants pour les périodes présentées :

	Trimestre finissant le 30 juin		Semestre finissant le 30 juin	
	2022	2022 2021		2021
	\$	\$	\$	\$
Charges d'intérêts sur la débenture convertible Amortissement de l'écart d'actualisation des	-	(23 436)	-	(48 547)
redevances à payer Charges de désactualisation du dû aux administrateurs, dirigeants et à une société	(103 963)	(96 532)	(205 926)	(193 064)
détenue par un administrateur Charges de désactualisation de la débenture	(8 267)	(8 014)	(16 470)	(15 967)
convertible	-	(41 508)	-	(85 967)
	(112 230)	(169 490)	(222 396)	(343 545)

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers, les options sur actions et la débenture convertible n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 15.2 et 16.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2022 et 2021.

	Trimestre finissant le 30 juin		Semestre finissant le 30 juin		
	2022	2021	2022	2021	
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 608 983)	(993 896)	(2 353 684)	(487 557)	
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	344 239 963	285 639 359	343 899 832	306 801 669	
Perte nette base et dilué par action ordinaire	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,00)	

Voir la note 26 pour les transactions sur le capital-actions après le 30 juin 2022

21. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :	Au 30 juin		
	2022	2021	
	\$	\$	
Taxes sur les produits et services à recevoir	476 035	(359078)	
Frais payés d'avance et autres	$(60\ 823)$	(43 698)	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(76 214)	507 745	
	338 998	104 969	

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

21. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Émission d'actions pour le paiement de dette fournisseur	-	28 250
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs		
d'immobilisations incorporelles	117 122	3 300 000
Émission d'action sur conversion de la débenture convertible	=	1 673 482
Émission d'actions sur la conversion d'intérêt sur la débenture		
convertible	-	276 984
Dettes fournisseurs et autres créditeurs inclus dans les actifs		
d'immobilisations corporelles	=	42 897

22. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la société comprennent les principaux dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

22.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	Trimestre finissant le		Semestre finissant le	
	30 juin		30 juin	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	46 900	88 386	101 033	167 684
Horaires de gestion (1)	118 750	37 500	175 000	75 000
Rémunération des administrateurs	41 500	49 000	41 500	49 000
Charges au titre des avantages du personnel	207 150	174 886	317 533	291 684

⁽¹⁾ Payés à une société détenue par un administrateur

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 0 \$ dû à une société détenue par un administrateur (59 854 \$ au 31 décembre 2021).

Au 30 juin 2022, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur totalise 1 081 926 \$ (1 023 956 \$ au 31 décembre 2021).

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

23. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production des propriétés ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis à la note 25.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

24. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la Société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

24.1 Risque de marché

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix de marché de ses titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé. Le risque maximal auquel sont exposés les titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié des titres négociables d'une société cotée avait varié de \pm 15 % au 30 juin 2022 (\pm 15 % au 31 décembre 2021), le résultat net et les capitaux propres auraient varié de 74 700 \$ (99 900 \$ au 31 décembre 2021).

24.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie et des royautés à recevoir au montant de 6 732 743 \$ au 30 juin 2022 (2 884 560 \$ au 31 décembre 2021).

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022

(en dollars canadiens)

24.2 Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit du dépôt, du dépôt sur contrat et des royautés à recevoir est considéré comme limité. La Société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les exercices présentés.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

24.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de la période, la Société a financé ses besoins en fonds de roulement, ses acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de financements privés et d'émissions d'actions.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société :

	30 juin 2022 \$	31 décembre 2021 \$
Moins d'un an		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	299 813	258 905
Redevances à payer	350 000_	350 000
Total	649 813	608 905
Entre un an et 5 ans Redevances à payer	1 750 000 1 750 000	1 750 000 1 750 000
Plus 5 ans		
Redevances à payer	4 500 000	4 500 000

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie.

25. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les financements accréditifs;
- Un an après que la société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard.

Notes complémentaires consolidées (non audités)

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

25. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

En vertu d'ententes avec des souscripteurs en 2016, la Société s'était engagée à dépenser 1 245 000 \$ en Frais d'Exploration Canadien (« FEC ») avant le 31 décembre 2017. La Société a engagé 919 296 \$ en FEC et un solde approximatif de 293 000 \$ de FEC renoncés à des investisseurs n'a pas été engagé au 31 décembre 2017 et a été utilisé à d'autres fins que des travaux d'exploration. L'éventualité maximale pour la Société relativement au non-respect de ses engagements envers ses souscripteurs est approximativement de 220 000 \$. Au 28 février 2018, la Société a produit les formulaires de réductions relatifs au montant de 293 000 \$ de FEC renoncés et qui n'ont pas été engagés au 31 décembre 2017. Au 30 juin 2022, un solde de 17 321 \$ à titre d'impôt de la partie XII.6 est inclus dans les dettes fournisseurs.

Au 30 juin 2022, en plus des redevances à payer mentionnées à la note 10, la Société s'est engagée à verser au titre des coûts des investissements relativement à l'achat des équipements d'essai d'un montant qui s'établissait d'environ à 3 473 467 \$. De ce montant, un dépôt de 1 950 000 \$ a été effectué.

En vertu de l'entente qui est intervenu le 24 août 2021 entre EBH₂ et la Société, la Société se verra accorder une licence mondiale permanente pour vendre des produits dans lesquels les génératrices EBH₂ sont incorporées, dans toutes les Technologies HPQ, si les génératrices EBH₂ sont utilisées exclusivement pour alimenter de manière autonome la Technologie HPQ ou les Technologies HPQ (« La licence groupée HPQ-EBH₂).

La Société accepte de payer à EBH2 la licence groupée HPQ-EBH2 aux conditions énoncées ci-dessous :

- A. Un paiement en espèces à EBH₂ de cinq cent mille dollars américains (500 000 \$ US).
- B. La société émettra en EBH₂ 10 000 000 d'unités à un prix de 0,70 \$ CAN par unité. Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire et d'un (1) bon de souscription d'action ordinaire de HPQ. Chaque bon de souscription permettra d'acheter une action ordinaire du capital social au prix d'exercice de 0,75 \$ pendant une période de 36 mois à compter de la date de clôture de la transaction. Chaque action ordinaire émise en vertu des unités aura une période de détention obligatoire de quatre (4) mois et un (1) jour à compter de la date de son émission. La transaction est soumise à la Bourse de croissance TSX et aux approbations réglementaires habituelles. De plus, la Société devra déposer un dossier pour un changement d'activité au plus tard le 31 décembre 2021 et recevoir l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée annuelle.

Les parties ont convenu que le paiement en espèces et l'émission des unités pour la transaction seront effectués après qu'un tiers indépendant aura vérifié que le processus EBH2 fonctionne et peut être mis à l'échelle pour répondre aux besoins énergétiques de HPQ Technologies, sur la base des étapes suivantes :

- 1. Un tiers indépendant, choisi par les parties, sera mandaté pour confirmer que le module de démonstration de voyage d'EBH₂ peut générer 1 000 watts par heure (1 kW par heure), 24 kW par jour, 168 kW ou 0,17 mW d'énergie sur 7 jours à partir d'un litre d'eau (H₂0). À la réception de la confirmation que la production et les autres étapes ont été atteintes, le paiement en espèces sera versé à EBH₂ et 5 000 000 d'unités seront également émises à EBH₂.
- 2. Un tiers indépendant, choisi par les parties, sera mandaté pour confirmer que le système EBH₂ peut être mis à l'échelle pour répondre aux besoins énergétiques de HPQ Technologie. Dès la réception de la confirmation que la production et les autres étapes convenues ont été atteintes, 4 000 000 d'unités seront émises à d'EBH₂.
- 3. Après avoir démontré avec succès qu'un système EBH₂ peut produire l'énergie nécessaire pour alimenter l'usine pilote HPQ PUREVAPETM QRR, les 1 000 000 unités restantes seront émises à d'EBH₂.

Au 30 juin 2022 (en dollars canadiens)

25. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

La Société et EBH₂ conviennent de créer une nouvelle entreprise commune à 50/50 (NEWCO) et EBH₂ accordera à NEWCO une licence exclusive permanente pour la commercialisation, la vente et le service de systèmes et produits EBH₂ en Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis). De plus, la Société accepte qu'à partir de 5 ans, mais pas plus de 10 ans à partir de la date de réception de la première livraison commerciale du systèmes EBH₂ prêts à être vendus en Amérique du Nord par NEWCO. EBH₂ peut à tout moment et à sa seule discrétion, choisir d'acheter la participation de HPQ dans NEWCO en échangeant la participation de HPQ dans NEWCO contre une redevance permanente de huit pour cent (8 %) sur les ventes brutes de NEWCO, redevance qui sera payée mensuellement, le 15° jour du mois suivant.

26. ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Après la fin de la période, 1 979 412 bons de souscription ont été levés pour un montant total de 296 911 \$ en espèces.